

Règlement intérieur du tournoi national Lch Badminton

- Art. 1. Le tournoi est autorisé sous le n° XXXXX: Le tournoi se déroule selon les règles de la F.F.BAD. et du règlement ci-après.
- Art. 2. Tout participant doit être en règle avec la F.F.BAD et doit être en possession de sa licence compétition le jour du tirage au sort du tournoi.
- Art. 3. Le tournoi est ouvert aux joueurs (ses) séniors, vétérans, juniors, (cadets minime et benjamin interdit).
- Art. 4. Chaque participant doit connaître les sanctions encourues par un joueur déclaré « FORFAIT » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non participation et adressera, au plus tard 48 heures après la date du tournoi, les pièces justificatives à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue de Haute Normandie de badminton.
- Art. 5. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Sauf pour les tee-shirts YONEX qui sont sans restriction de dimensions.
- Art. 6. Les décisions prises par le (les) juge(s) arbitre(s) sont sans appel.
- Art. 7. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
- Art. 8. Le tournoi est limité à 24 joueurs (équipes) par catégories, Au-delà de 9 joueurs inscrits par catégories ne seront pris en compte par ordre d'arrivée que un nombre d'inscrits équivalent à un multiple de 3 dans la limite des 24 joueurs maxi.
- Art. 9. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Voir règlement général des compétitions.
- Art. 10. Les joueurs seront inscrits dans la série correspondante à leurs points.
- Art. 11. Les organisateurs se réservent le droit de regrouper plusieurs catégories si le nombre d'inscrit est insuffisant. Dans la limite du RGC .
- Art. 12. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes ou trop importantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs catégories.
- Art. 13. Aucune inscription ne sera prise sans son règlement.
- Art. 14. Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches. Les horaires des matches sont donc donnés uniquement à titre indicatif, échéancier pourra pour le bien de la compétition être modifié en cours de compétition,
- Art. 15. Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant l'heure annoncée de son match et doit signaler au Juge arbitre et à la table de marque s'il quitte la salle.
- Art. 16. Le tournoi est joué avec des volants plumes pour toutes les catégories et sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre deux joueurs sur le choix des volants, le volant officiel sera " le YONEX - AEROSSENSA 20" mis en vente dans la salle.
- Art. 17. Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.
- Art. 18. Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match.
- Art. 19. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain
- Art. 20. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leur match, leurs entraîneurs, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres.
- Art. 21. Passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré « FORFAIT ».
- Art. 22. Le temps de repos minimum entre deux matches sera de vingt minutes.
- Art. 23. Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales, où un arbitre et éventuellement des juges de lignes seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre (suivant le nombre d'arbitre disponible), Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.
- Art. 24. Tous volants touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra resservir deux fois.
- Art. 25. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son 1^{er} match du tournoi.
- Art. 26. Le matériel utilisé pour le déroulement de la compétition terrain poteaux filets est celui fournis par la mairie.
- Art. 27. Trousse de secours : est à la charge du joueurs, Un kinésithérapeute sera éventuellement disponible à la salle Mont Gaillard. Dans ce cas, tout joueur désirant le consulter devra au préalable avertir la table de marque et ou le juge arbitre.
- Art. 28. Aucun remboursement pour forfait ne sera fait après le tirage au sort sans justificatif (employeur médicale etc.).
- Art. 29. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 30. L'organisation se réserve le droit de diminuer le montant des récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
- Art. 31. Toutes participations au tournoi implique l'adoption du présent règlement.